



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/40/1134

S/18182

25 juin 1986

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarantième session
Point 44 de l'ordre du jour
QUESTION DE CHYPRE

CONSEIL DE SECURITE
Quarante et unième année

Lettre datée du 24 juin 1986, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre datée du 24 juin 1986 qui vous est adressée par M. Ozer Koray, représentant de la République turque de Chypre-Nord.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la quarantième session de l'Assemblée générale, au titre du point 44 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Iltar TURKMEN

ANNEXE

Lettre datée du 24 juin 1986, adressée au Secrétaire général
par M. Ozer Koray

D'ordre de mon gouvernement, me référant à la lettre datée du 13 mai 1986 adressée au Secrétaire général par M. Constantine Moushoutas, "représentant permanent" de l'Administration chypriote grecque auprès de l'Organisation des Nations Unies, et distribuée comme document de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité le 15 mai 1986, j'ai l'honneur de rejeter intégralement et catégoriquement toutes les allégations colomnieuses que contient ladite communication. Il est très regrettable de constater qu'au moment où les efforts que vous déployez en vue d'apporter une solution à la question de Chypre ont atteint une phase critique, la partie chypriote grecque, ayant rejeté votre "Projet d'accord-cadre sur Chypre", recourt une fois de plus - dans une tentative désespérée pour dissimuler son intransigeance caractéristique qui n'est à présent que trop évidente - à la tactique de la propagande politique, dont elle se sert habituellement pour faire diversion en exploitant des informations dénuées de tout fondement parues dans la presse.

La déclaration attribuée au Premier Ministre, M. Dervis Eroglu, publiée par le journal local Yeni Duzen qui est à la base des accusations lancées par M. Moushoutas est totalement fabriquée. De fait, dans un communiqué de presse publié le 14 mai 1986, M. Eroglu a catégoriquement démenti les allégations contenues dans la déclaration qui lui avait été attribuée par le journal Yeni Duzen et a rétabli les faits d'une manière on ne peut plus claire. Le communiqué de presse était libellé comme suit :

"M. Dervis Eroglu, premier ministre et chef du Parti de l'unité nationale, a tenu ce matin une conférence de presse, dans laquelle il a souligné que les informations publiées par Yeni Duzen sous le titre 'Eroglu déclare : la frontière qui nous sépare disparaîtra si nous atteignons la côte sud' sont dénuées de tout fondement."

Le Premier Ministre, M. Eroglu, a ajouté ce qui suit :

"Après la parution de cet article sans fondement dans Yeni Duzen, j'ai rencontré personnellement le chef du Parti turc républicain, M. Ozker Ozgur, et lui ai fait savoir que je n'avais jamais fait pareille déclaration..."

Dans le discours que j'avais prononcé au village Dikmen, j'avais déclaré que la République turque de Chypre-Nord était une réalité, que nous ne nourrissions aucune ambition sur d'autres terres ou territoires et que notre seul désir était de vivre en paix et en sécurité à l'intérieur de nos frontières."

Dans le même communiqué, M. Eroglu s'est déclaré déçu de voir que le journal Yeni Duzen avait, pour des raisons de politique intérieure, déformé les propos qu'il avait tenus au village de Dikmen.

M. Moushoutas ferait mieux de rechercher la provocation dans les déclarations fréquentes provenant d'Athènes, notamment celles du Premier Ministre, Andreas Papandreou, dont la rhétorique provocatrice et le ton arrogant sont connus de tous. Outre les déclarations fréquentes où il qualifie Chypre de "partie du territoire national de la Grèce" et la considère comme "située dans la zone de défense de la Grèce", M. Papandreou, qui fonde toute sa politique étrangère sur l'hostilité à la Turquie et le maintien de relations tendues avec elle, ne cache nullement qu'une solution négociée de la question de Chypre lui déplairait totalement. Ainsi, dans un discours prononcé dans un mess d'officiers, à Dedeagac, dans le nord de la Grèce, il a qualifié le 20 avril 1986, jour durant lequel "les partis chypriotes grecs et le Gouvernement grec se sont unis pour rejeter les propositions de M. de Cuéllar" comme "un tournant dans l'histoire de la nation". Cette information est parue dans les journaux chypriotes grecs du 15 mai 1986 sous des titres du type : "Notre 'non' historique à de Cuéllar".

La politique hostile à un règlement de la question de Chypre que M. Papandreou a adoptée depuis longtemps se traduit non seulement par les propos intransigeants et révélateurs dont nous venons de faire état, mais aussi par des actes savamment calculés pour promouvoir cette politique en provoquant les Chypriotes turcs et en sapant les efforts que vous déployez. Pas plus tard que le 13 mai 1986, deux navires de la Marine grecque, la frégate "Aris" et la péniche de débarquement "Cos", ont été envoyés dans le sud de Chypre avec à leur bord 650 hommes d'équipage, pour faire escale pendant trois jours et demi dans le nouveau port de Limasol, ce qui a suscité un battage provocateur et chauvin du côté grec.

Par exemple, dans le message de bienvenue qu'il a adressé aux marins grecs, le commandant de la Garde nationale chypriote grecque, le général Metafias, lui-même originaire de Grèce, s'est permis de décrire Chypre comme "une partie des terres hellènes" où les marins "se sentiraient chez eux". Dans le même message, le général Metafias, après avoir noté que "les Grecs étaient solidement implantés à Chypre", est allé jusqu'à déclarer : "Ces terres (c'est-à-dire l'ensemble de Chypre) nous appartiennent. Nous ne laisserons personne nous les enlever" (quotidiens chypriotes grecs du 16 mai 1986).

Les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ne sauraient ignorer maintenant les véritables intentions qui se cachent derrière les attaques malveillantes et diffamatoires lancées par les Chypriotes grecs contre les Chypriotes turcs et qui vont s'intensifiant chaque fois que se dessine une possibilité de régler la question de Chypre sous les auspices de l'ONU. Mais des manipulations verbales ou des accusations dénuées de fondement, aussi nombreuses soient-elles, ne suffisent pas à déguiser l'intransigeance absolue dont fait preuve la partie chypriote grecque en ce qui concerne votre initiative ni à l'absoudre de la responsabilité qu'elle assume en rejetant votre "Projet d'accord-cadre sur Chypre".

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la quarantième session de l'Assemblée générale, au titre du point 44 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant,

(Signé) Ozer KORAY